

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
2 DECEMBRE 2021

Nombre de Membres

En Exercice	12
Présents	8
Votants	10

OBJET :
5. BUDGET ANNEXE :
RECOLLECTIVES. DECISION
BUDGETAIRE MODIFICATIVE
N°1

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 09/12/2021
Reçu en préfecture le 09/12/2021
Affiché le
ID : 859-203904003-20211209-0912_021D05_AB1-BF

L'an deux mil vingt et un, le jeudi neuf décembre à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Marie Françoise BILLIAU, Delphine BOULENGER, Nicole CAMBRON, Marie Josée RUHLAND, MM. Marc BEZILLE, Joël BACLET, Régis DEVEY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. Sébastien ROUSSELLE donnant procuration à M. Joël BACLET, Mme Christiane CAPPELLE donnant procuration à Mme Delphine Boulenger

Mme Martine BEURAERT-CEUGNART

Absente : Mme Martine LORPHELIN

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Vu le budget primitif 2021 et les engagements en cours, le Président propose à l'Assemblée d'effectuer les transferts de crédits afin de permettre l'équilibrage des comptes sur le budget 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise les bascules de compte en section de fonctionnement et d'investissement ainsi que le transfert de crédits entre chapitres comme suit afin de permettre l'équilibre budgétaire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre 011 Charges à caractère générales - 9 000 €

Total des dépenses de fonctionnement - 9 000 €

RECETTES

Chapitre 74 Dotations subventions et participation - 9 000 €

Total des recettes de fonctionnement - 9 000 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du C.C.A.S.,
Joël DUYCK



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Envoyé en préfecture le 09/12/2021
Reçu en préfecture le 09/12/2021
Affiché le *[Signature]*
ID : 059-265904003-20211209-09122021D05_AB1-BF

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : *12*
Nombre de membres présents : *8*
Nombre de suffrages exprimés : *10*
VOTES :
Pour : *8 10*
Contre : 0
Abstentions : 0


Date de convocation : *2 Décembre 2021*

Présenté par ⁽¹⁾ *Merville le 9 Décembre 2021*
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session *ordinaire*
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Merville le 9 Décembre 2021

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

le Président
[Signature]

Joel Dreyfus
[Signature]

Joel Dreyfus

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant :